



L'APEI de la  
Région Dieppoise

# Bienvenue à la Maison Accueil Spécialisée « LA MARGOTIERE »

## Livret d'accueil

210, route de Saint Aubin le Cauf  
76510 SAINT NICOLAS  
D'ALIERMONT  
Tél : 02 35 86 38 77 Fax : 02 35 04 30 86  
famlamargotiere@apeidieppe.fr





## **L'équipe de la MAS de la Margotière vous souhaite la bienvenue**

Ce livret d'accueil vous aidera à nous connaître, à découvrir le cadre de vie que nous vous proposons et les valeurs qui guident notre action.

Il vous présentera notre organisation, nos missions et notre façon de les mettre en œuvre.

### **Sommaire**

La MAS en quelques mots

1. Les autres Etablissements Médico-Sociaux du pôle médicalisé
2. Adhésion à la Charte qualité du SNAPEI
3. La procédure d'admission
4. Les frais d'hébergement
5. Les informations pratiques
6. Notre établissement
7. La vie au sein de la MAS
8. L'équipe pluridisciplinaire
9. Le cadre institutionnel

## Engagement de la Direction

Nous tenons au nom de l'équipe éducative et technique à vous souhaiter le meilleur accueil possible dans notre établissement.

Vous êtes le (la) bienvenu(e) et nous mettrons tout en œuvre pour que vous puissiez vous épanouir au mieux avec nous.

Le livret d'accueil vous donne les informations essentielles sur le fonctionnement de l'établissement. Sans doute des informations complémentaires vous seront données pour bien comprendre notre fonctionnement, n'hésitez pas à questionner un des personnels éducatifs.

Nous nous engageons ainsi que l'ensemble du personnel à faire en sorte que vous trouviez auprès de nous tous les soutiens nécessaires pour faciliter votre vie dans l'établissement et à l'extérieur.

Nous réalisons un travail d'accompagnement personnalisé pour permettre à chacun d'entre vous d'accéder à la plus grande autonomie possible.

À tout moment le personnel éducatif ou l'encadrement peut répondre à vos demandes, n'hésitez pas à nous solliciter.

Vivez agréablement avec nous et les autres personnes accueillies c'est ce que nous vous souhaitons le plus sincèrement.

Nous allons sans doute vivre de nombreuses années ensemble, nous ne doutons pas qu'elles seront riches de joies et de satisfactions, pour vous comme pour nous.

Bienvenue donc à vous.

Nancy COUVERT

Directrice générale

Emmanuelle LEFEBVRE

Directrice adjointe

## La MAS en quelques mots

Ouverte en avril 2021, la structure offre à ses résidents un cadre de vie agréable et fonctionnel.

L'établissement peut accueillir 6 personnes en Hébergement Complet.

Toutes les chambres sont individuelles et disposent d'une salle d'eau-wc.

### Notre Situation

A 14 kilomètres de Dieppe et 70 Kilomètres de Rouen, l'établissement est situé sur la commune de **Saint-Nicolas-d'Aliermont**.



Saint-Nicolas d'Aliermont



### *MAS la Margotière*



## 1. Les autres Etablissements Médico-Sociaux du pôle médicalisé

Le pôle médicalisé de l'APEI de la région dieppoise se compose de 3 autres établissements sur le même site :



**Le Foyer d'Accueil Médicalisé**

**LA MARGOTIERE**

- **39 places d'hébergement permanent** pour adultes handicapés psychiques :
  - 19 places Troubles du Spectre Autistique
  - 12 places polyhandicap
  - 8 places déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés
- **1 place en hébergement temporaire**

**L'Atelier de Jour Médicalisé**

**LE CHALET**



- **10 places en accueil de jour** pour adultes handicapés psychiques (retour à domicile le soir)

## 2. Adhésion à la Charte qualité du SNAPEI



1. **Affirmant** que la personne handicapée mentale **a le droit, sa vie durant**, à la meilleure prestation d'accompagnement, **le SNAPEI s'engage** à promouvoir et à pérenniser auprès de ses adhérents, organismes gestionnaires d'établissements et de services, une démarche de maintien et d'amélioration de cette prestation.
2. **Considérant** les besoins identifiés de la personne, son environnement et les principes de l'UNAPEI, Mouvement parental, **la prestation d'accompagnement est définie**, dans le projet individuel, en cohérence avec le projet d'établissement ou de service.
3. **S'enrichissant** des progrès constants de l'éducation, de la santé, des sciences et techniques, **la prestation d'accompagnement prend en compte** l'évolution du contexte juridique, social et économique du secteur médico-social.
4. **Affirmant** à chaque moment de sa vie les potentialités de la personne,
  - Développant ses capacités
  - Tenant compte de ses aspirations,**La prestation d'accompagnement visant à l'insertion, trace** un itinéraire personnel pour une grande autonomie sociale et professionnelle et une plus large reconnaissance de sa citoyenneté.
5. **Impulsant** une action commune et volontariste, **les instances politiques et techniques de l'association constituent** le moteur du processus d'amélioration continue de la prestation d'accompagnement.
6. **Exigeant** la mise en œuvre et la diffusion d'objectifs généraux traduits en objectifs opérationnels, **la politique Qualité de chaque entité se décline** dans tous ses pôles d'activités.



### 3. Procédure d'admission

#### **Plusieurs étapes sont nécessaires :**



Le résident a obtenu une notification **MDPH** qui préconise l'hébergement en Maison d'Accueil Spécialisée.



Il contacte la MAS pour obtenir un dossier de demande d'admission qu'il renseigne et transmet au secrétariat de l'établissement.



Son dossier a été étudié en Commission d'Admission pluridisciplinaire.



La Commission a considéré que l'établissement pouvait répondre à ses besoins.

La personne a été inscrite sur liste d'attente.



Une place s'est libérée, il est invité à venir visiter l'établissement et à rencontrer une partie de l'équipe professionnelle.

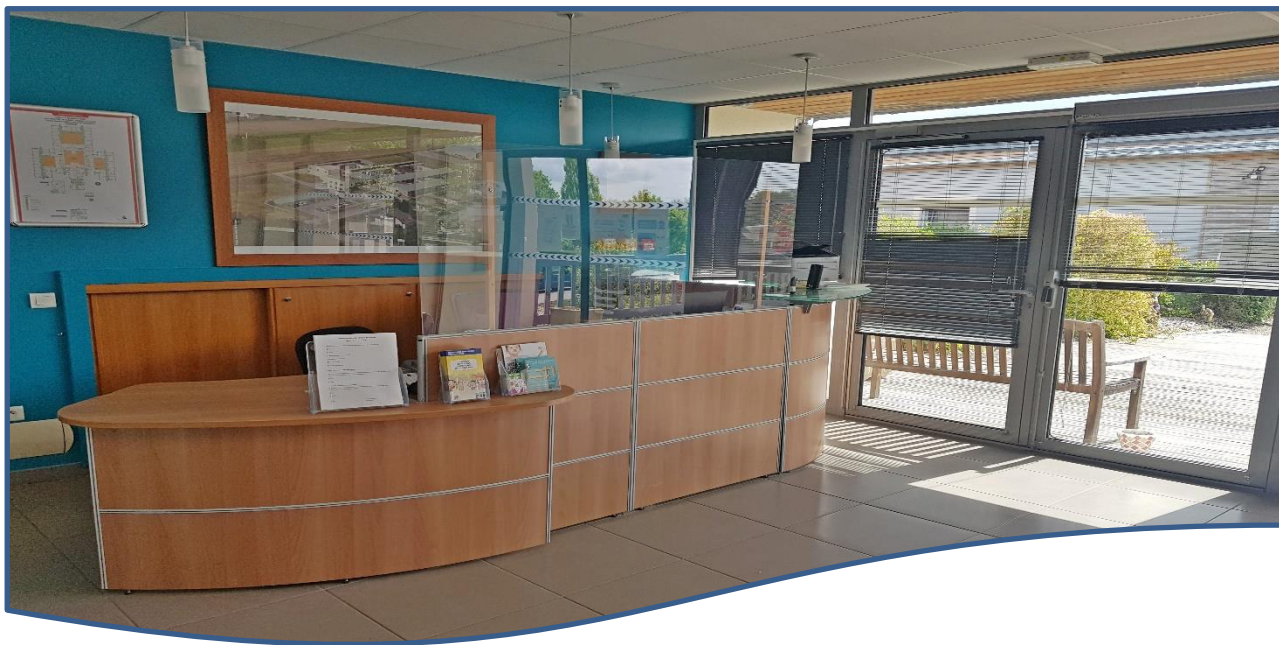
Il arrive dans la structure.

Nous pouvons également lui proposer un accueil de répit avec la même démarche de sa part.

A l'arrivée du résident, nous lui communiquerons notre règlement de fonctionnement et un contrat de séjour.

Ces documents nous engagent à lui proposer un **accompagnement personnalisé de qualité**.

Il s'engage en retour à respecter nos règles de vie en collectivité.



### **Documents à nous communiquer**

Afin de constituer votre dossier, nous vous demandons de nous présenter :

➤ **Pour ce qui concerne les données administratives :**

- votre notification CDAPH
- votre attestation d'assurance responsabilité civile
- votre carte d'identité
- votre jugement de tutelle, s'il y a lieu, ou curatelle
- votre carte d'assuré social et votre carte d'adhésion à une mutuelle
- une photo d'identité
- votre fiche du Participant ci-jointe
- une copie du livret de famille



➤ **Pour ce qui concerne les données médicales :**

- votre certificat de vaccinations et carnet de santé
- votre carte de groupe sanguin
- une autorisation d'intervention en cas d'urgence dûment datée et signée
- vos prescriptions médicales en cours : médicaments, régime, rééducation...
- une autorisation à la pratique d'activités sportives éventuellement

Ces documents sont indispensables pour l'enregistrement administratif et l'ouverture de vos droits éventuels.



## 4. Frais d'hébergement

Le prix de journée est pris en charge par l'Assurance Maladie.

Vous devrez régler le forfait journalier au tarif en vigueur qui s'élève à 20 euros au 01/05/2021.

Une facture vous sera adressée chaque mois.



*Le secrétariat reste à votre disposition pour vous aider dans les démarches administratives.*

## 5. Informations pratiques

- **Renseignements administratifs**

Le service administratif peut vous aider dans vos démarches auprès de la MDPH, de la **CPAM**, et des **mandataires judiciaires**...

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**Mandataire judiciaire** : représentant de la justice

Le secrétariat est ouvert de 8h30  
du lundi au vendredi.



17h00



210, route de Saint Aubin Le  
Cauf 76510 Saint Nicolas  
d'Aliermont

 **Tél :**

02.35.86.38.77

 **Fax :**

02.35.04.30.86

**@**

**famlamargotiere@apeidieppe.fr**

**www.apeidieppe.fr**

## 6. Notre établissement

L'établissement se compose de sept unités :

- Datcha
- Orangerie
- Hacienda
- Riad
- Casa
- Tiki
- La Pagode

La MAS est une unité mixte intégrée sur les unités Hacienda et Riad.



## Les chambres

Toutes les chambres sont individuelles et disposent d'une salle d'eau privative avec WC. Le mobilier est fourni (lit, chevet et placards) mais la personne accueillie peut apporter d'autres petits meubles ou matériel TV/hi-fi à condition qu'ils soient conformes aux normes de sécurité.



## Les salles de bain communes

Chaque unité dispose d'une grande salle de bain collective équipée et de matériel adapté :

- Rail motorisé
- Baignoire adaptée
- Chariot douche
- Lève personne
- Verticalisateur



## 7. La vie au sein de la MAS

### Les activités

#### Les activités manuelles

Différentes activités vous permettent de développer motricité et créativité.

- Activité Perles
- Atelier Bricolage
- Atelier Jardinage
- Atelier Modelage



#### Les activités de bien-être et détente

La MAS propose des temps d'échanges et de détente, en individuel ou en groupe.

En individuel :

- La Balnéothérapie
- Séances Snoezelen
- Séances Esthétique

En groupe :

- Café en Véranda le matin
- Yoga
- Danse
- Médiation animale



## Les activités sportives

- Sport adapté avec un éducateur sportif référent au sein de l'APEI
- Equitation
- Randonnée
- Voile
- Pétanque



## Les activités musicales

Chaque semaine, la MAS vit au rythme :

- Du saxophone
- Du djembé
- De la musicothérapie



## Les activités pédagogiques



Pour découvrir et pour apprendre :

- Atelier Langue des signes
- Le Petit Margotier
- La Ferme Pédagogique



## Les évènements et manifestations

Chaque année, la MAS propose des sorties dans des lieux adaptés.

Les professionnels et les résidents profitent également de **séjours**.

**Séjour : vacances**

Ces moments permettent de découvrir,  
de se détendre et de se connaître autrement.



Chaque année, les établissements du Secteur Adulte de l'APEI fêtent Noël !



- **Fête des voisins**

Chaque année, tous les résidents de la Margotière prennent un repas ensemble dans le jardin du Chalet.

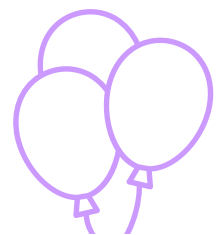
Barbecue et bonne ambiance sont au rendez-vous !



- **Dance Party**

Nous aimons danser et faire des rencontres pendant les Dance Party !

Elles sont organisées à tour de rôle avec les foyers d'Ecorchebeuf et de Foucarmont.



- **Semaine « Toi, Moi, etc »**

Depuis 2013, l'APEI organise, à l'occasion de la Saint Valentin, une semaine d'animations appelée « Toi, Moi, etc » pour fêter l'amour et l'amitié.



- **La Fête de la Margotière**





# Les prestations

## La restauration

La MAS offre une restauration soignée et variée, préparée par le chef cuisinier de la Sogeres et son équipe.



Les menus sont établis en collaboration avec un diététicien afin de veiller à l'équilibre alimentaire de chacun. Les régimes spécifiques sont établis sur prescription médicale.

Les plats sont livrés chaque jour en liaison froide. Les maitresses de maison se chargent de réchauffer les plats, de mixer ou transformer si besoin.

Les repas sont pris dans les unités.

Les menus se composent de :

- Une entrée
- Un plat principal
- Un fromage
- Un dessert
- Un café



## Les transports

La MAS La Margotière dispose plusieurs véhicules.

Certains véhicules sont adaptés pour les fauteuils roulants.

Les déplacements sont assurés par les éducateurs.



## Le linge

L'achat du linge est à la charge de la personne accueillie.

L'établissement assure le traitement du linge qui sera confié à la blanchisserie de l'Association à l'exception du linge de toilette et du linge délicat qui est pris en charge sur place.



## Votre argent et vos bijoux



Afin de couvrir vos dépenses qui ne peuvent être prises en charge par le budget de l'établissement (ex : participation aux frais de vacances, certains loisirs, besoins personnels, coiffeurs, pédicure, produits de soins,...),il vous est demandé de disposer toujours d'un minimum d'argent personnel.

Vous serez accompagné dans la gestion de cet argent par votre référent, le suivi de gestion étant assuré par le service comptable de l'établissement.

Votre argent est mis en sécurité dans un coffre à l'accueil.

Vous êtes responsable de vos bijoux et objets de valeur. L'établissement demande en particulier à votre famille ou à votre représentant légal de veiller à satisfaire régulièrement à vos besoins.

## Les soins

**La MAS dispose d'une équipe pluriprofessionnelle pour répondre au mieux aux besoins de santé.**

- ❖ Un médecin généraliste intervient deux matinées par semaine dans l'établissement.
- ❖ Un médecin psychiatre est présent sur site une fois par mois mais reste joignable à tout moment si besoin.
- ❖ Une équipe infirmière présente de 8h00 à 20h00 surveille l'évolution de l'état de santé, assure la prévention des risques de santé et prodigue les soins nécessaires du résident.
- ❖ Un kinésithérapeute et un ergothérapeute peuvent proposer une prise en charge selon les besoins.
- ❖ Une psychologue assure un suivi psychologique régulier et en fonction des besoins.

Nous assurons le suivi des traitements dans le cadre d'un circuit du médicament très sécurisé en lien avec Médissimo.

Notre équipe apporte les soins nécessaires, accompagne la personne à des consultations externes et prépare son éventuelle hospitalisation.



## 8. L'équipe pluridisciplinaire



## 9. Le cadre institutionnel

### Les droits

En venant vivre à la Margotière, le résident arrive dans un établissement qui se veut respectueux des libertés de chacun.

Toutefois, en fonction des capacités et pour assurer leur sécurité, il se peut que certaines de ces libertés soient difficiles à mettre en œuvre.

Dans tous les cas, c'est avec le représentant légal et toujours avec le souci de préserver au maximum le bien-être que le cadre de l'autonomie sera défini.

### Le Projet Personnalisé

Dès l'arrivée du résident dans l'établissement, deux « Référents » sont désignés pour faciliter son intégration et évaluer ses besoins.

Ils feront avec lui le recueil de ses attentes et après un temps d'observation, travaillerons avec l'ensemble de l'équipe, lui-même et ses proches à l'élaboration de son Projet d'accompagnement Personnalisé.

Celui-ci lui sera expliqué ainsi qu'au représentant légal lors d'une rencontre formalisée. Il sera libre de l'accepter ou de demander des modifications.

Ce projet sera évalué et ajusté avec lui chaque année.

### La représentation dans l'établissement

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) de l'établissement a pour mission d'assurer la participation des résidents et de leurs représentants légaux à la vie de la structure.

Six représentants des familles des résidents, quatre représentants des résidents, quatre représentants des professionnels et deux représentants du Conseil d'administration y siègent. Ces représentants sont élus par leurs pairs.

La composition du CVS est renouvelée tous les trois ans.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an et aborde toutes les questions qui touchent à l'actualité et aux évolutions de la structure.

Des questions sont préparées en amont avec l'animatrice et les résidents avant chaque conseil.



## Les Personnes qualifiées

Depuis la loi 2002-2 dite loi de rénovation de l'action sociale, tout usager peut faire appel à un conciliateur en cas de litige avec l'établissement.

Le conciliateur est une personne qualifiée, nommée par la M.D.P.H., qui accompagne le plaignant dans ses démarches de contestation et qui favorise la compréhension des intérêts de chacun.

Le conciliateur est une personne bénévole, extérieure à la M.D.P.H., disponible et disposée à l'écoute et à la résolution des conflits.

## Promotion de la bientraitance

La Margotière a un engagement institutionnel visant à promouvoir la bientraitance.

Différents dispositifs y contribuent :

- \* L'engagement personnel de chaque agent à respecter notre charte de Bientraitance
- \* Notre procédure de signalement des actes de maltraitance
- \* La Formation Continue de nos professionnels
- \* L'Analyse des pratiques professionnelles
- \* Les réunions d'équipes pluridisciplinaires régulières

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Bon séjour dans notre établissement.

